ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 2 N 398

DEUX SOLS GEN. D'AUCH

10 avril 1762

Par devant le Notaire Royal de La ville de Masseube et temoins Bas nommés, soussignés, fut present M. jaques Campardon, Me. en chirurgie de lad. ville, et chirurgien major des eaux et hopital de Bagneres de Luchon, lequel instruit que l'academie Royale de chirurgie à Paris luy a adjugé une medaille d'or pour les observations qu'il avoit envoyées en mil sept cens soixante, et que la distribution des prix doit se faire le vingt deux du courant, premier jeudi d'apres la quasimodo dans la séance publique de lad. academie, a pour ces Raisons fait et constitué pour son procureur general et special M. Jean Pierre Campardon Avocat de ste aurance son frere actuellement a Paris auquel il donne pouvoir de pour luy et en son nom Recevoir et retirer lad. medaille, et generalement faire à raison de ce tout ce que par ledit sieur procureur fondé sera jugé

m. m. Cotte Lain.

ARC 11
d. 46 n° 97

Bon à faire. prometant & obligeant &
fait, et passé en l'etude le dixieme avril, l'an
mil sept cens soixante deux, aprés midi, és
presences de Mes. Guillaume et Alexandre Nassans
avocats en parlement, habitans de cette ville, signés
avec le comparant et nous de Notaire, requis
soussigné, qui avons delivré les presentes sans
autre cede. ---- Campardon

Nassans — Nassans

Portal Nre Royal

Controllé a Marseille
le 10e avril 1762
Receu douze sols six deni.
Laporte

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
S M

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Je soussigné declaré avoir reçu des mains de Monsieur
le President de l'academie Royale de Chirurgie la
médaille d'or mentionnée dans la presente, a Paris
le 22. avril 1762

Campardon Curé de Ste Durance Procureur
fondé

au

~

ang

ás~

~

ys~

—